



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 novembre 2023

# PROJET DE PARC ÉOLIEN DU MONT HELLET CONTROVERSE : LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR REND UN AVIS DEFAVORABLE

**Le projet de parc éolien du Mont Hellet, situé au milieu d'une forêt à cheval sur les communes de Lucy et de Baillolet (76), a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est achevée le 5 octobre dernier. Ce projet cristallise de fortes oppositions locales au regard des impacts environnementaux et paysagers - oppositions dont le Commissaire enquêteur a tenu compte dans ses conclusions<sup>1</sup>.**

France Nature Environnement (FNE) Normandie est résolument engagée dans la transition énergétique, laquelle repose sur deux piliers : mettre l'accent sur la sobriété énergétique et s'émanciper des énergies fossiles et fossiles grâce aux énergies renouvelables (ENR).

Parmi les conditions d'un développement durable et responsable de l'énergie éolienne, il est absolument nécessaire d'éviter les sites à enjeux de biodiversité et appliquer rigoureusement la séquence « Eviter Réduire Compenser » - en commençant pas les solutions d'évitement - avant d'envisager l'implantation des parcs.

Le projet de parc du Mont Hellet ne répond malheureusement pas à ces exigences fondamentales.

L'implantation de trois éoliennes, au milieu d'un espace forestier classé comme réservoir de biodiversité, est incompatible avec la nécessité de préserver les espèces qu'il abrite (oiseaux et chauves-souris notamment).

La MRAE Normandie n'avait d'ailleurs pas manqué de le souligner : « *Le projet du Mont Hellet se situe dans un secteur hébergeant une riche biodiversité, non propice à l'implantation de parcs éoliens* »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>L'ensemble des documents de l'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur sont disponibles [ici](#).

<sup>2</sup>La Mission régionale d'autorité environnementale est l'instance en charge d'analyser les études d'impacts présentées par les porteurs de projets. [Avis n° 2020-3785 en date du 20 novembre 2020 sur le projet d'implantation de quatre éoliennes sur les communes de Baillolet et Lucy \(76\)](#).



Le choix de cet emplacement est un choix délétère, lorsque l'on sait, grâce aux suivis de mortalité réalisés sur l'ensemble des parcs éoliens terrestres, que les collisions mortelles et les effets perturbateurs sont fréquents, ce malgré le bridage des éoliennes. La présence pourtant avérée de l'Autour des Palombes, espèce protégée « en danger critique d'extinction » en Normandie, n'a pas été prise en compte par le porteur de projet.

FNE Normandie se félicite ainsi de l'analyse du commissaire enquêteur qui conclut : *« Après étude de ce projet sur les impacts environnementaux et de la biodiversité, des réponses apportées par le pétitionnaire, au vu des considérations développées ci-dessus : j'émet un avis défavorable. »*

Les suites du projet sont désormais entre les mains de la Préfecture de Seine-Maritime, en charge de délivrer l'autorisation nécessaire à la mise en service des éoliennes. FNE Normandie espère qu'il sera tenu compte des résultats de l'enquête publique.

### **Nos experts**

Raoul LETURQ, administrateur, FNE Normandie :

Alice BERAL, juriste, FNE Normandie : 07.54.38.29.72

### **Contact presse**

Sarah FAUVEL, coordinatrice, FNE Normandie : 07.54.38.38.33

**France Nature Environnement Normandie est une fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est porte-parole d'un mouvement de 52 associations. Retrouvez-nous sur [fne-normandie.fr](http://fne-normandie.fr), [Facebook](#), [Twitter \(@FNEnormandie\)](#) et [Linkedin](#).**